

# La Lettre des HCC

## Innovation médicale en Alsace: nouveau mammographe numérique aux HCC.



Mlle FIAT devant le nouveau mammographe, accompagnée des professionnels de la filière sénologique



### Un équipement numérique de très haut niveau technologique

Dans le prolongement de la dynamique mise en œuvre par les Hôpitaux Civils de Colmar de se positionner en permanence à la pointe des progrès technologiques, l'établissement vient d'implanter à la **fin janvier 2015** sur le site de l'hôpital Pasteur **un nouveau mammographe dans un espace spécialement aménagé** et entièrement dédié à la femme.

Il offre des évolutions majeures dans différents domaines :

- La mammographie numérique plein champ,
- L'échographie grâce à des sondes de très hautes fréquences doublées du mode DOPPLER couleur et énergie,
- L'IRM mammaire et son approche physiopathologique tissulaire,
- La macrobiopsie par aspiration sur table dédiée.

Ces évolutions permettent une **avancée majeure dans la prise en charge diagnostique, thérapeutique et donc psychologique** du cancer du sein.

Ce mammographe numérique, dispose ainsi d'un système d'acquisition 2D et de reconstruction très fine des images en 3D, permettant un **diagnostic plus précoce** des petites images cancéreuses, **non visibles en imagerie conventionnelle**.

Le système numérique permet sur l'écran une optimisation des images en jouant sur le contraste, la brillance, l'agrandissement de l'image grâce à un zoom électronique. Il permet de stocker les images et de les mettre en réseau.

Ce mammographe apporte **une innovation dans le domaine de la biopsie du sein** en 2D et 3D. Ce système permet d'utiliser les images de tomosynthèses pour le guidage de la biopsie autorisant la localisation et le ciblage des lésions de façon extrêmement précise.

Il permet également de **diminuer la dose** de rayonnement reçue.

Cet appareil dispose également d'un système de guidage perfectionné afin de réaliser les biopsies mammaires en position verticale, en

utilisant les images de tomosynthèse, autorisant ainsi la localisation et le ciblage très précis des lésions.

Il remplace les deux anciens mammographes installés jusqu'ici l'un sur le site du Parc, l'autre sur celui de Pasteur.

Cet équipement a été co-financé par les HCC et par la Ligue contre le Cancer.

### Un espace aménagé dans les locaux d'Imagerie dédié à la femme

**Il renforce ainsi l'organisation d'une filière de sénologie unique et lisible** telle que préconisée par le Projet d'Établissement et validée par l'Agence Régionale de Santé.

En effet la clientèle féminine trouvera sur le site de Pasteur l'intégralité des disciplines qui composent cette filière : l'imagerie (mammographe numérique, scanner, IRM), chirurgie du sein, chimiothérapie, radiothérapie.

### Des gains pour nos patientes

**C'est avant tout une sécurité renforcée dans le diagnostic des cancers précoces** : plus de chance d'être diagnostiquée le plus en amont possible ce qui augmente les chances de survie associée à une compression plus confortable et surtout une dose de rayons plus faible.

**C'est un gain de temps dans la prise en charge et un confort psychologique appréciable**

Il sera possible de programmer dans la même journée tous les examens pré-diagnostic prescrits à la patiente : mammographie IRM biopsie puis en cas de nécessité la mise en route rapide de la prise en charge chirurgicale et ou médicale.

**C'est une garantie sur l'avenir** qui permet d'anticiper et de pérenniser le fonctionnement de la filière de sénologie à l'horizon de l'ouverture du nouveau du nouveau Pôle Femme Mère Enfant et des nouveaux blocs opératoires.



## La création de l'Unité d'Allergologie (Dr STUDER)



L'équipe de l'Unité d'Allergologie

Toutes les activités d'allergologie de l'hôpital Pasteur ont été regroupées au sein d'une seule et même unité, située au deuxième étage de la pneumologie.

La création de cette nouvelle unité, placée sous la responsabilité du Dr Myriam STUDER, est un moyen de mieux identifier la filière d'allergologie pour nos correspondants extérieurs à l'hôpital, mais aussi pour nos correspondants internes. Il s'agit également d'un moyen d'optimiser la prise en charge des patients qui relèvent de cette filière.

Cette unité regroupe ainsi toute l'offre diagnostique et de soins en allergologie :

- La **dermato-allergologie**, animée par les Drs Myriam STUDER et Nora KLAI,
- La **pneumo-allergologie**, animée par les Drs Flora ALLIBE et Jean-Philippe OSTER,
- L'**allergie alimentaire et médicamenteuse**, animée par les Drs Sébastien LEFEVRE et Claudine BRAUN.

Cette unité prend également en charge sur le plan diagnostique et thérapeutique les **patients allergiques au venin d'hyménoptères** (abeille ou guêpe).

L'unité d'allergologie comprend des **bureaux de consultation partagés**, deux locaux dédiés à l'activité propre aux infirmières d'allergologie (réalisation des injections d'immunothérapie spécifique, et des injections de Xolair, préparation des patch tests, préparation des extraits pour tests cutanés ou tests de provocation), ainsi qu'un **hôpital de jour** qui comprend 4 fauteuils. C'est dans cet hôpital de jour que sont effectués les tests de provocation alimentaires ou médicamenteux, et que sont initiées les désensibilisations au venin d'hyménoptères.

Cette unité comprend également un secrétariat dédié, pour la gestion des rendez-vous de consultations, la frappe des courriers, et l'accueil des patients. Un numéro unique a été mis en place pour la prise des rendez-vous: le poste 24753.

## La journée mondiale du tabac



Et si vous en profitez pour arrêter de fumer ?

La journée mondiale sans tabac aura lieu

le **jeudi 28 mai 2015,**

de **10h à 15h,**

dans le hall du **restaurant du personnel.**

## Rencontre avec la fondation PHARE (Dr. C. DELALANDE)

Le 20 janvier 2015, l'équipe d'audiométrie du service d'ORL a organisé une rencontre avec l'équipe de la maternité du Parc et l'équipe de la Fondation du Phare (institut pour déficients sensoriels), partenaires actifs dans le diagnostic et la prise en charge des enfants malentendants.

Au cours de la matinée, le protocole-type du **dépistage** en Alsace (décret du 23 avril 2012) et les modalités de la **guidance parentale** ont été développés par Mme CHARNEUX, Orthophoniste. Mme GALMICHE, sage-femme au Parc, a présenté les **modalités de dépistage auditif chez les nouveaux nés** dans le service de maternité. Mme le Dr DELALANDE, référente dans le dépistage, a développé les moyens de dépistage et de diagnostic de surdité chez les enfants dans le service d'ORL.

Les infirmières sont spécifiquement formées pour réaliser des **audiogrammes** chez les jeunes enfants (3mois- 6ans), permettant ainsi un **diagnostic précoce**. Les examens subjectifs sont complétés par les Oto Emission Acoustiques, les Potentiels Evoqués Auditifs et bientôt les ASSR (Auditory steady state reponse). Le service sera doté de ce système permettant la recherche objective de seuils auditifs sur quatre fréquences. En découle une prise en charge multidisciplinaire adaptée.

La matinée s'est poursuivie par la visite des locaux et s'est terminée par un déjeuner au self, **riche par ses échanges entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge des enfants présentant une surdité.**



Les participants à la rencontre avec la fondation PHARE

## Les entretiens de Santé-Travail Infirmiers (ESTI) (Dr OSTER)

La réforme de la Santé au Travail a **intégré des personnels infirmiers dans les équipes pluridisciplinaires de Santé au Travail.**

Une des missions de ces infirmiers consiste à réaliser des **entretiens de Santé au Travail**, sous la responsabilité du médecin du travail, dans le cadre de protocoles écrits.

L'ESTI a pour but de **recueillir des informations relatives à l'état de santé physique et psychique du salarié en rapport avec le travail et ses expositions aux risques professionnels.** En cas de nécessité, l'agent en difficulté sera revu par le médecin du travail.

Cet entretien concerne les salariés qui ont déjà bénéficié d'une visite médicale avec le médecin du travail. Il ne donne pas lieu à la délivrance d'un avis d'aptitude, mais à une attestation de suivi infirmier. L'entretien infirmier se fera **en alternance avec la visite médicale périodique.** Les visites de reprise, de pré-reprise, d'embauche, à l'initiative du salarié... seront toujours assurées par le médecin du travail.

L'infirmière, en offrant **un temps d'écoute et d'échange** aux agents, peut également effectuer des examens complémentaires et donner des conseils de prévention.

L'entretien de Santé-Travail infirmier a été mis en place au mois d'avril 2015 au sein des HCC.



Le service de Santé au Travail